

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
désignant les commissaires aux comptes à la Radio-
Télévision belge de la Communauté française**

A.Gt 01-03-1999

M.B. 07-08-1999

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française, notamment son article 32, § 3;

Vu la décision de l'assemblée générale de la Cour des comptes du 19 août 1998,

Arrête :

Article 1^{er}. - MM. José Culot et Franz Wascotte sont nommés en qualité de commissaires aux comptes à la Radio-Télévision belge de la Communauté française.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa signature.

Bruxelles, le 1^{er} mars 1999.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Audiovisuel,

Mme L. ONKELINX